

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

## Arrêté du 6 juillet 2021

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint administratif des administrations de l'État, principal de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022**

### La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2<sup>ème</sup> classe du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministère de la culture,

Vu l'arrêté du 21 juin 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de la culture,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Diane BOUCHARD, attachée d'administration de l'État principale, secrétaire générale adjointe, institut national du patrimoine, est désigné en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'adjoint administratif des administrations de l'État principal de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Clément MONQUAUT, secrétaire administratif de classe supérieure, chargé de la gestion prévisionnelle des ressources humaines, bibliothèque publique d'information,
- Monsieur Thibault QUITTET, secrétaire administratif de classe normale, chargé du soutien à la création littéraire, département de la création, centre national du livre,
- Madame Sabine TOEN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, assistante du conservateur régional de l'archéologie, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie site de Toulouse.

### **Article 2**

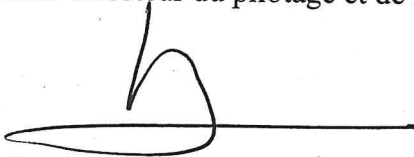
En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Sabine TOEN, secrétaire administrative de classe exceptionnellé, assistante du conservateur régional de l'archéologie, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie site de Toulouse.

### **Article 3**

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 6 juillet 2021

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,



Denis DECLERCK